

Résultats de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions SOMFY : le groupe familial Despature franchit le seuil permettant un retrait obligatoire et confirme son intention d'en demander la mise en œuvre

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié ce jour les résultats définitifs de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par le groupe familial Despature, actionnaire de référence, sur les actions SOMFY.

À l'issue de cette Offre, qui s'est déroulée du 22 décembre 2022 au 12 janvier 2023, les Initiateurs détiennent un total de 32 372 608 actions SOMFY SA représentant 55 289 074 droits de vote, soit 87,49% du capital et 92,08% des droits de vote de la société¹.

Le groupe familial Despature se réjouit de la réussite de l'Offre qui s'inscrit pleinement dans la continuité de la feuille de route stratégique initiée par SOMFY, et au travers de laquelle il réaffirme sa volonté d'accompagner le projet d'entreprise à long terme.

Conformément à ce qui avait été exprimé dans la Note d'information relative à l'Offre, les Initiateurs demanderont à l'AMF prochainement la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire.

La documentation relative à l'Offre est disponible sur les sites internet du Groupe Somfy, des Initiateurs (<http://www.initiateurs-opas-somfy.fr/>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ En incluant les 2 547 558 actions auto détenues par la société SOMFY, le concert détient 94,38% du capital et 96,31% des droits de vote théoriques de la société.